

Quels sont les coloris autorisés pour les toitures, les façades et les menuiseries ?

Vous pouvez vous reporter aux différents nuanciers qui se trouvent en annexes du règlement du PLUi:

- Page 656 pour les toitures
- Page 657 pour les façades
- Pages 658/659 pour les menuiseries
- **Le blanc pur est interdit !**

Pour plus de précisions, veuillez-vous reporter au règlement de la zone du PLUi où se situe votre terrain.

Le règlement du PLUi est consultable sur le site :

www.veigy-foncenex.fr/services-et-demarches/urbanisme/

Quel est le délai d'instruction ?

Le délai d'instruction de votre dossier est fixé par la loi à **un mois** et débute à partir du moment où votre dossier est estimé complet par le service qui instruit votre demande.

Où déposer cette demande ?

Cette déclaration préalable doit être déposée ou envoyée en format papier à l'adresse suivante :

MAIRIE DE VEIGY-FONCENEX
SERVICE URBANISME
26 Route du Chablais
74140 VEIGY-FONCENEX

Ou en format électronique sur le site :
<https://formulaire.mesdemarches.thononagglo.fr/>

Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser au :

04 50 94 90 11

ou

urbanisme@veigy-foncenex.fr

Le service urbanisme vous accueille :

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 - 12h00	
Mardi	8h30 - 12h00	14h - 17h
Mercredi	8h30 - 12h00	14h - 17h
Jeudi		14h - 17h
Vendredi	8h30 - 12h00	14h - 17h



Travaux soumis à Déclaration préalable



MODIFICATIONS DES FAÇADES / OUVERTURES - RAVALEMENT



Avant

Après



Quels documents fournir ?

1 - Le formulaire

Il est disponible à l'accueil du service urbanisme ou téléchargeable sur le site : www.service-public.fr ou www.veigy-foncenex.fr/services-et-demarches/urbanisme/

Où trouver la section cadastrale du terrain ?

Il vous est demandé, dans le formulaire (page 2), la section cadastrale de votre terrain. Cela correspond à la désignation de votre parcelle. Elle est composée de lettres (section) et de chiffres (numéro de parcelle).

Vous trouverez ce renseignement sur votre acte de propriété ou sur le site www.cadastre.gouv.fr.

2 - Un plan de situation

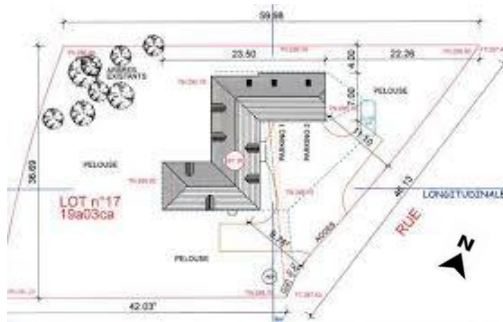


Exemple de plan de situation

Ce document est téléchargeable sur le site :

www.cadastre.gouv.fr ou www.geoportail-des-savoie.org

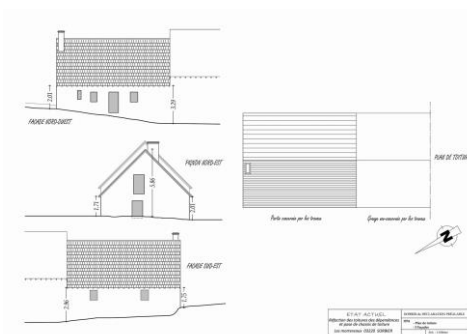
3 - Un plan de masse



Exemple de plan de masse

Sur ce plan coté, à l'échelle et orienté (indication du Nord) doivent figurer : la représentation des constructions, des limites exactes du terrain ainsi que les façades concernées par la modification.

4 - Des plans des façades et de la toiture



Exemple de plans de façades et de toiture

Ces documents doivent faire apparaître la construction avant et après modifications des façades et de la toiture. Des photographies de chaque façade peuvent suffire pour les ravalements. (La prise de vue des photographies sera reportée sur le

plan de masse). Indiquer la description des matériaux utilisés (nature et coloris RAL).

5 - Une photographie permettant de situer le terrain dans un environnement lointain.



Exemple d'environnement lointain

6 - Une photographie permettant de situer le terrain dans un environnement proche.



Exemple d'environnement proche

Combien d'exemplaires fournir ?

Tous les documents doivent être fournis en deux exemplaires.

Un dossier complet
est un dossier plus vite instruit !